



ARRETE MUNICIPAL ANNEE 2026-174

Délégation d'Officier d'Etat Civil à Madame Elodie JESSEL, Conseillère Municipale

**Nous, Nathalie DEBAISIEUX,
Maire de Laventie,**

Vu l'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'absence des adjoints dans la journée du Vendredi 26 Juin 2026 ;

ARRETONS

Article 1 :

Madame Elodie JESSEL, Conseillère Municipale de la Commune de Laventie est déléguée pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, concurremment à Nous, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil, de ladite Commune pour la seule journée du Vendredi 26 Juin 2026.

Article 2 :

Une expédition du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressée,
- annexée au registre d'Etat Civil de la Commune,
- transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Béthune,
- transmise à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Béthune.

**Fait en Mairie de Laventie,
Le 29 Mai 2026.**

**Le Maire de Laventie
Nathalie DEBAISIEUX**



Acte publié le 10/06/2026
Nathalie DEBAISIEUX
Maire de Laventie